



## Intelsat et Eutelsat

Europe et Usa coupent[1] la télévision iranienne. Censure ?

Par [Marina Forti](#)

Mondialisation.ca, 05 novembre 2012

[il manifesto](#) 3 novembre 2012

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#)

Analyses: [L'IRAN](#)

Depuis quelques semaines les réseaux satellitaires de la Radio-Tv d'état iranienne ne sont pas visibles depuis le territoire européen et depuis celui des Etats-Unis. Il s'agit de plusieurs chaînes : Press TV en anglais, Al-Alam en arabe et diverses chaînes en langue farsi : des chaînes entièrement d'information jusqu'à celles de sport, dessins animés, programmes didactiques, films, entretien sportif, radios etc. : toutes les transmissions satellitaires de Irib, la société radiotélévisée d'état iranienne, sont *off air*. Ou, plus exactement, elles transmettent de Téhéran, et continuent à aller sur la chaîne satellitaire iranienne Sahar : mais depuis le 15 octobre celle-ci n'est plus relayée par les satellites de télécommunications gérés par Intelsat et Eutelsat.

Il s'agit d'une décision politique, c'est évident, mais le motif n'est pas très clair.

Les deux sociétés de télécommunications évoquent les sanctions contre l'Iran décrétées par le gouvernement des Etats-Unis et par l'Union européenne : et pourtant jamais des sanctions spécifiques contre les transmissions radio et télé n'ont été approuvées. Ont-elles reçu des requêtes précises de la part des gouvernements respectifs ? A notre demande de précisions, le bureau de presse d'Intelsat nous a répondu que non, « nous n'avons reçu aucun ordre du gouvernement des Usa (Intelsat opère sous licence étasunienne et répond à la normative étasunienne sur les télécommunications). « Notre fonctionnons dans un *business* dynamique dans lequel les requêtes des clients et la capacité disponible changent sans cesse : de ce fait lancer ou arrêter des services sur nos satellites est une routine », nous dit le bureau de presse d'Intelsat (par email). Puis ajoute : « Intelsat adhère étroitement aux demandes des sanctions Usa dans les services qu'il fournit à l'Iran ».

Décision de « routine » ou dictée par les sanctions ? Le bureau de presse d'Intelsat ne répond pas. Eutelsat, elle, est une société française et gère les satellites de télécommunications *Hot Bird* en consortium avec *Arqiva* (britannique) : dans un communiqué du 15 octobre elle annonce avoir arrêté de transmettre les chaînes iraniennes « sur la base des sanctions réitérées de l'Union européenne » et après que « l'autorité française pour l'audiovisuel a confirmé sa décision, prise en 2005, d'éteindre de façon permanente la chaîne *Sahar 1*, qui transmet les services radiotélévisés d'Irib, par les satellites *Hot Bird* ». Il y a donc eu ici un ordre précis de la part du gouvernement de Paris, qu'Eutelsat, en tant que société française, « est tenue de suivre ». Peut-être dans un souci d'approfondissement de sa motivation, le communiqué note que le président d'Irib, Ezzatollah Zarghami, a été placé le 23 mars dernier dans la liste des personnes que l'Union européenne sanctionne

individuellement à la suite de violations des droits humains accomplis par la télévision d'état iranienne dans ses programmes. La sanction individuelle à l'encontre du président de la société radiotélévisée de Téhéran peut-elle justifier la coupure de toutes les transmissions venant d'Iran, des informations jusqu'aux émissions d'entretien sportif ? Inutile de demander de plus amples précisions : le bureau de presse d'Eutelsat répond en renvoyant à ce communiqué officiel.

Il est difficile de comprendre la logique d'Intelsat et d'Eutelsat, ou des gouvernements qui l'ont sollicitée. Le résultat est que les radios et télévisions iraniennes en Europe et en Amérique du Nord sont coupées (« *obscurcies* »), comme sont coupées en territoire iranien les transmissions de *BBC Persian* ou de *Voice of America*[2]. Une mesure de rétorsion ? Qui empêche cependant l'information et le pluralisme des points de vue, c'est-à-dire tout ce qu'on reproche à l'Iran de ne pas respecter. En effet, quand l'Iran brouille les télés occidentales, ça s'appelle censure. Quand ce sont les Européens ou les Américains qui coupent les transmissions iraniennes, comme cela s'appelle-t-il ?

Edition de samedi 3 novembre 2012 de *il manifesto*

<http://www.ilmanifesto.it/area-abbonati/in-edicola/manip2n1/20121103/manip2pg/06/manip2pz/331146/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

Notes

[1] Titre original italien "*Europe e Usa oscuranno la tv iraniana. Censura ?*" : le terme *oscuranno* utilisé par l'auteur devrait être traduit par *obscurcissent*, *assombrissent* ou *brouillent*; la traductrice choisit d'employer ici le terme *couper*, qui recouvre plus *clairement* la réalité technique et politique de l'opération contre la société Irib. Le lecteur jugera par lui-même de l'opportunité du point d'interrogation posé par l'auteur (ou la rédaction du journal) à propos de la catégorie censure.

[2] Voir apostille et <http://www.voltairenet.org/Hugo-Chavez-et-RCTV-censure-ou> .

---

Apostille de la traductrice :

A propos de la censure exercée par les réseaux satellitaires européens et étasuniens, voir :

*Le Royaume-Uni suspend la liberté d'expression de Press TV au nom de la liberté d'expression*

Réseau Voltaire, 20 janvier 2012. Extrait :

« Prompts à qualifier d' « atteinte à la liberté d'expression » la [révocation de la licence d'une chaîne de télévision pour avoir ouvertement appelé et participé à l'organisation d'un coup d'État](#), les pays européens n'hésitent pourtant pas à bloquer pour des raisons manifestement fallacieuses la diffusion de chaînes satellitaires qui critiquent leur politique. »

<http://www.voltairenet.org/article172430.html>

Et

*Post-démocratie : Press TV censuré en Allemagne*

Réseau Voltaire, 5 avril 2012. Extrait :

«[...] Ces interdictions administratives de télévisions du Proche-Orient visent à l'évidence à empêcher les citoyens européens de prendre connaissance d'un point de vue particulier sur les conflits de cette région, alors même qu'un débat est ouvert sur de possibles guerres auxquelles les Européens participeraient. En ce sens, elles contreviennent aux résolutions 381 [3] et 819 [4] de l'Assemblée générale des Nations Unies, lesquelles font obligations aux États membres de « supprimer les obstacles qui empêchent les peuples de procéder au libre-échange des informations et des idées, condition essentielle de la compréhension et de la paix internationales. »

La source originale de cet article est [il manifesto](#)

Copyright © [Marina Forti](#), [il manifesto](#), 2012

Articles Par : [Marina Forti](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)